

PROTECTION MATERNITE DES MEDECINS

Soins Coordonnés rappelle l'importance d'une égalité de traitement entre professionnels de santé

La protection maternité à destination des médecins libéraux femmes annoncée par le Ministre de la Santé lors de la Grande Conférence de la Santé fait débat parmi les professionnels. Cette nouvelle aide sera octroyée aux femmes médecins enceintes en complément de l'actuelle allocation forfaitaire à raison de 3.100 euros par mois pendant trois mois. Elle sera limitée aux médecins ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires ou aux dépassements limités par un contrat d'accès aux soins. Les syndicats des autres professions de santé se sont insurgés contre ce qu'ils qualifient de « mesure discriminatoire » car ne s'appliquant qu'aux médecins libéraux femmes et non aux autres professionnels de santé.

Dans ce contexte, l'association Soins Coordonnés rappelle 3 nécessités :

1- Les mesures prises doivent s'appliquer à tous

L'Association Soins Coordonnés défend un système de santé universel et efficient où les logiques de corporatisme n'ont plus leur place. En conséquence, les mesures de protection sociale décidées par l'Etat doivent s'appliquer à tous les professionnels de santé libéraux. En outre, compte tenu de l'impact sanitaire du congé maternité, ces dispositions doivent être appliquées quel que soit le secteur conventionnel choisi par le professionnel.

2- Le développement des soins de premier recours requiert une protection sociale de tous à égalité

Cela est d'autant plus justifié que l'avenir de l'organisation des soins repose sur le développement de l'ambulatoire et de la coordination des professionnels de santé de premier recours (parmi lesquels, le médecin généraliste, le pharmacien, l'IDEL, etc.).

3- A l'instar de la protection sociale, le développement des prises en charge pluriprofessionnelles nécessite une rémunération égale de la coordination entre tous les professionnels de santé

Pour favoriser la coordination entre les professionnels de santé de ville, l'association Soins Coordonnés préconise que celle-ci soit rémunérée à égalité des professionnels de santé.

L'objectif de toutes ces mesures est de mieux soigner les malades. Pour cela, il convient de redonner de l'attractivité aux soins de premier recours et de mobiliser tous les professionnels de santé du premier recours dans une démarche commune en dépassant les logiques corporatistes qui freinent les dynamiques pluriprofessionnelles d'avenir.

Contact presse

Martial Olivier-Koehret - 06 18 45 90 36 - m.olivierkoehret@soinscoordonnes.fr
Peggy Wihlidal - 06 26 03 00 83 - p.wihlidal@soinscoordonnes.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 17 février 2016

L'ASSOCIATION SOINS COORDONNES

www.soinscoordonnes.fr



L'association SOINS COORDONNES est une association loi 1901 de professionnels de santé. Elle a été créée en 2011 par un petit groupe de professionnels de santé de ville.

Née du dynamisme et de la volonté de professionnels de santé de ville de sauvegarder et de rénover notre système de santé, l'association SOINS COORDONNES qui réunit 14 professions de santé, défend l'indépendance des professionnels de santé ambulatoires, l'accès à des soins de qualité pour tous et œuvre à la sauvegarde de l'universalité de notre système de prise en charge.

Elle construit et promeut une prise en soins porteuse d'améliorations à la fois du système de prise en charge des patients et de l'exercice des professionnels, basée sur la pluriprofessionnalité notamment.

SES MISSIONS



Accompagner



Former



Promouvoir

Contact presse

Martial Olivier-Koehret - 06 18 45 90 36 - m.olivierkoehret@soinscoordonnes.fr
Peggy Wihlidal - 06 26 03 00 83 - p.wihlidal@soinscoordonnes.fr